

Les accueils de loisirs intercommunaux du Grésivaudan

> BALCON DE BELLEDONNE

> LA TERRASSE

> LES ADRETS

> SAINT-MAXIMIN

> TENCIN

6 > 13
ans

Règlement de fonctionnement de l'activité neige

ALSH BALCON DE BELLEDONNE

En complément du règlement de fonctionnement du centre de loisirs

A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER

Le Grésivaudan organise pour les enfants dans le cadre du centre de loisirs du Balcon de Belledonne, 9 séances de ski loisirs les samedis après-midi à Chamrousse **du 11/01 au 29/03/2025** hors vacances scolaires.

TRANSPORT EN CAR : (susceptibles d'être réajustés en fonction du nombre d'inscrits...)

RDV à 12h15 à la mairie de La Combe de Lancey, retour 18h20.

OU RDV à 12h30 à l'arrêt « Le Naysord bas » (parking avec local poubelle) à Saint Jean Le Vieux, retour 18h05.

OU RDV à 12h30 sur le parking de l'Oursière à Revel, retour 18h.

Les enfants sont pris en charge par l'équipe du centre. A Chamrousse, ils seront encadrés en plus par des moniteurs ESF.

L'objectif des sorties neige est de permettre aux enfants de pratiquer une activité ski collective ouverte au plus grand nombre, dans la convivialité, et dans la continuité du projet pédagogique du centre de loisirs.

CONDITIONS GENERALES : Le protocole en vigueur sera respecté

* Limite d'âge : mini : 6 ans (CP) et maxi : 13 ans.

* Priorité aux enfants fréquentant habituellement le centre sur l'année civile.

* L'assurance pour la pratique du ski est à la charge des participants.

* Les groupes sont réalisés à l'inscription en fonction des niveaux indiqués par les documents ESF. La validation est faite par les moniteurs ESF lors des premières sorties. Les moniteurs s'accordent le droit de réorienter un enfant dans un groupe plus approprié en cas de niveau incompatible avec le reste de son groupe. (niveau inférieur ou supérieur).

* Nombre de places limités dans les cars et par niveau. **Si un groupe est constitué de moins de 6 enfants, nous nous réservons la possibilité de l'annuler.**

* L'équipement est à la charge du participant (matériels à marquer) : casque OBLIGATOIRE, skis fartés avec fixations réglées et bâtons (prévoir un système d'attache pour ski/bâtons), vêtements adaptés à la température, bonnet, gants, masque (soleil/brouillard), crème solaire. Les enfants devront venir en chaussures de ville et mettre les chaussures de ski dans la soute pour des raisons de sécurité. L'enfant ne pourra pas skier sans son équipement complet.

* **Les enfants devront avoir pris un solide repas avant de participer aux sorties** : Le goûter se déroule à partir de 16h35. Vous pouvez mettre une barre de céréales dans les poches de votre enfant si besoin.

* **Le goûter est fourni : composé de chocolat chaud/tisane + 1 autre composante**

IMPORTANT : L'enfant ne doit pas quitter le groupe dans lequel il a été placé mais skier sur la piste en suivant les consignes du moniteur ESF qui a la responsabilité de son groupe.

* En cas d'accident, le service de sécurité des pistes sera alerté et le blessé transporté au centre médical de Roche Béranger où les médecins décideront de l'attitude à adopter (soin sur place ou transport vers un centre hospitalier de Grenoble). Dans tous les cas, les parents seront prévenus dès que possible, par un adulte faisant partie de l'encadrement.

INSCRIPTION/FACTURATION : Inscription pour l'ensemble des sorties et facturation mensuelle. Achat de la médaille obligatoire.

Voir grille tarifaire.

REMBOURSEMENTS / ANNULATION / ABSENCE : Le remboursement n'interviendra qu'en cas de présentation d'un certificat médical ou d'annulation de la part de l'organisateur.

Un message est systématiquement enregistré sur un répondeur à partir de 10h30 le jour de la sortie au numéro suivant : 06 87 71 53 04. En cas d'annulation, les enfants ne sont pas pris en charge par l'ALSH Balcon de Belledonne. En cas d'absence de votre enfant, quelque en soit la raison, merci de laisser un message sur le même numéro.

ACCUEIL DU BALCON DE BELLEDONNE

Lucie DE OLIVEIRA - Ideoliveira@le-gresivaudan.fr

04 76 97 92 82 – 06 02 44 85 14

www.le-gresivaudan.fr
rubrique 100% pratique



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes